



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Christian DELANNOY

Tél. : 03.20.30.5676

Fax : 03.20.30.53.71

pref-environnement-prefecture-du-
nord@nord.gouv.fr

Maître Jérôme THEETTEN
58 avenue Guynemer
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Lille, le 17 avril 2014

Maître,

J'ai l'honneur de vous donner acte de la remise en état de la parcelle cadastrée section AC lot S1 n° 399 de l'ancien site de la société ENNOBLISSEMENT DE FLANDRES, à NIEPPE, 2 rue du Rivage, pour un usage non sensible : zone de renaturation.

L'usage non sensible en zone de renaturation devra être gardé en mémoire par la mise en place de restriction d'usages : au minimum des servitudes conventionnelles de droit privé dans l'acte de vente avec inscription aux hypothèques.

Toute modification de l'usage prévu devra faire l'objet de nouvelles études à la charge du porteur de projet.

Le rapport ci-joint vaut procès-verbal de recollement pour cette parcelle.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
L'attaché délégué

Christian DELANNOY